

SAINTE-AGATHE

Au fil du temps...

LA DARDIE



VAULX



...La douceur de vivre dans la splendeur de notre montagne...

LE BOURG



LE SUCHEL



**BULLETIN
MUNICIPAL N°20 - 21
JANVIER 2021**



LA VACHERIE



LE MAS THERMILHAT

Ces prises de vue réalisées à partir d'un objet volant bien identifié, piloté par Adèle CHARRIER et Eddy DUMONTET, au gré des caprices météorologiques de ces derniers jours, illustrent magnifiquement la douceur de vivre à Ste Agathe. Cette douceur, véritable art de vivre, est le lien qui nous unit et nous rassemble malgré nos différences et nos particularités, au sein de la belle et grande famille des saintagathois. Merci à nos deux pilotes.



CHABANY



LA CHASSAGNE



Saintagathoises, Saintagathois, mes chers amis.

Nous traversons actuellement, tous ensemble, une véritable tempête sanitaire avec d'énormes vagues déferlantes qui malmènent notre économie, notre vie sociale, familiale et sapent souvent notre moral.

Nous sortirons de ces eaux tumultueuses, de ces tourbillons d'incertitudes, de ces brouillards qui voilent notre avenir, dans quelques mois nous l'espérons tous. En attendant, restons unis, solidaires et déterminés à vaincre le covid 19, tout en nous imposant une nouvelle discipline de vie avec son cortège de recommandations sanitaires.

Malgré ces vents contraires, le conseil municipal que vous avez élu le 15 mars 2020 et nous vous en remercions, continue d'oeuvrer quotidiennement, avec calme.

Vous découvrirez, au cours de la lecture de votre bulletin « Sainte-Agathe au fil du temps » les réalisations et les projets d'aménagement qui amélioreront notre vie. Comme je vous l'avais annoncé, notre préoccupation principale, au cours

de ce mandat 2020-2026, avec en toile de fond, le réchauffement climatique et une sécheresse inévitable, est l'optimisation de notre réseau d'eau potable pour pouvoir alimenter les hameaux de DRULHE et de la VACHERIE.

Au non de l'ensemble du conseil municipal, des membres du C.C.A.S., ainsi que des agents communaux, je vous souhaite de tout coeur, une nouvelle année, la meilleure possible, avec, une excellente santé, entourés...à bonne distance, de vos familles et de vos amis.

Avant de terminer, je remercie Jean-Claude CHASSAIGNE pour les 22 années de travail exemplaire passées au service de la commune. Il est parti, pour une retraite bien méritée que je lui souhaite longue et sereine.

J e souhaite aussi la bienvenue au sein de l'équipe municipale à Eddy DUMONTET qui remplace l'ami Jean-Claude.

Mes remerciements s'adressent aussi à Céline VIGNAL notre secrétaire, qui reviendra bientôt parmi nous et a Michèle DUMONTET qui assure l'entretien ménager de nos bâtiments communaux.

Que tous les membres du C.C.A.S et des associations qui animent inlassablement la vie communale, soient assurés de ma reconnaissance. Vive SAINTE- AGATHE et ses habitants

► Daniel BALISONI

“ SOMMAIRE

| | | | | | |
|---|-----------------|----|------------------|----|---------------------------|
| 2 | Le mot du Maire | 10 | Infos diverses | 17 | Poème |
| 3 | Fiche pratique | 11 | Nouvelles brèves | 18 | Histoire |
| 5 | Tarifs | 13 | Spectacles | 22 | Organismes extérieurs |
| 7 | Réalisations | 14 | Etat civil | 23 | Culture & Spectacles |
| 9 | Projets | 15 | Associations | 24 | Calendrier collectes 2021 |

COORDONNÉES UTILES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL 63

24, rue Saint-Esprit
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
04.73.42.20.20
www.puydedome.com

SOUS-PRÉFECTURE DE THIERS

26, rue de Barante - 63300 THIERS
04.73.80.80.80

CENTRE DES IMPÔTS

POUR LE RECouvreMENT DES IMPÔTS ET LES PAIEMENTS :

Service des Impôts des Particuliers (SIP)
Avenue du Bon Repos
BP 121 63303 THIERS
04.73.51.77.11
Horaires : Lundi - Mardi - Vendredi
08h30-12h00 et 13h30-16h00
Mercredi 08h30-12h00
Jeudi 13h30-16h00

*Pour toutes vos démarches auprès du SIP
sans vous déplacer, le site www.impots.gouv.fr
est à votre disposition 24h/24 et 7J/7*

POUR LA GESTION DU CADASTRE :

SIP de Riom
49, rue de Toulon
BP 10047 63206 RIOM CEDEX
Téléphone : 04.73.64.49.40
Horaires : Lundi - Mardi - Jeudi
08h30-12h00 et 13h30-16h00
Mercredi - Vendredi 08h30-12h00
*Pour la consultation de plans cadastraux sans vous déplacer,
le site www.cadastre.gouv.fr
est à votre disposition 24h/24 et 7J/7
Les informations cadastrales, à titre consultatif, restent bien
entendu également disponibles
dans votre Mairie.*

D.D.T.

10, rue de Barante - 63300 THIERS
04.73.51.79.80

THIERS DORE MONTAGNE

Communauté de Communes TDM
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS - 04.73.53.24.71

RÉSIDENCE CHANDALON

Maison de Retraite
63250 CHABRELOCHE - 04.73.94.49.30

EHPAD DES CHATILLES

Rue de Bonnefond
63650 LA MONNERIE LE MONTEL
04.73.51.62.00

E.D.F. DÉPANNAGE

0810.333.063

ORANGE

Dérangement 3900

PÔLE EMPLOI DE THIERS

20, rue des Docteurs Dumas - CS 90097
63308 THIERS Cedex - 39 49

URGENCES

SAMU : 15 - POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

HÔPITAL DE THIERS : 04.73.51.10.00

INFOS SERVICES

MAIRIE DE SAINTE-AGATHE

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI : 08h30 - 12h00 et 13h00 - 16h30

VENDREDI : 08h30 - 12h00

Tél. 04.73.51.50.27 - **Fax.** 09.70.32.79.79

Mail : mairie@sainteagathe.fr

Site internet de la commune :

www.sainteagathe.fr

Le site internet de la Mairie continue de s'étoffer. Vous y retrouvez maintenant toute l'actualité de la commune, des renseignements sur vos démarches administratives diverses, la publication des comptes-rendus du Conseil Municipal et bien d'autres informations utiles !

Le site est encore en construction mais est alimenté régulièrement.

En cas d'urgence, s'adresser au Maire
ou aux adjoints :

• **M. Daniel BALISONI** : 04.73.53.73.91
06.51.18.08.78

• **M. Daniel FAIVRE** : 04.73.53.73.27
06.11.22.60.61

• **M. Thierry GOYON** : 06.04.09.86.15

AGENCE POSTALE DE VOLLORE-VILLE

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi : fermeture - Mardi : 09h00 - 12h00

Mercredi : 09h30 - 12h00

Jeudi et vendredi : 09h00 - 12h00

Samedi : 09h30 - 12h00 - **Tél.** 04 73 53 72 07

DÉCHETERIE :

4 Déchetteries sont à votre service :

1 seul numéro : 04 73 53 93 08

THIERS : 8h30-12h et 13h30-17h00

COURPIÈRE/ST-REMY/PUY GUILLAUME :

Du lundi au samedi : 9h15-12h et 13h30-17h15

TOUTES VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

www.service-public.fr

EAU

◀ FACTURATION COMPTEUR ET RACCORDEMENT :

| | |
|--|------------|
| - Location annuelle du compteur : | 58.00 € |
| <i>En cas de changement de propriétaire en cours d'année, la location est facturée au prorata du nombre de mois d'utilisation du compteur par chaque propriétaire.</i> | |
| - Raccordement au réseau d'adduction en eau potable (AEP) avec pose de 10 m de canalisation et pose du compteur | 1500.00 € |
| - Pose de canalisation au-delà des 10 m | 25.00 €/ml |
| - Changement de compteur | 100.00 € |
| - Repose compteur après dépose volontaire d'un compteur | 300.00 € |

◀ FACTURATION DE L'EAU CONSOMMÉE :

| | |
|--|-----------------------|
| • $0 \text{ m}^3 \leq \text{consommation totale annuelle} \leq 20 \text{ m}^3$ | |
| → Application d'un forfait 0-20 m ³ : | 25.00 € |
| • $21 \text{ m}^3 \leq \text{consommation totale annuelle} \leq 500 \text{ m}^3$ | |
| → Application du forfait 0-20 m ³ pour les 20 premiers m ³ : | 25.00 € |
| + | |
| → Facturation au m ³ à partir du 21 ^{ème} m ³ | 1.05 €/m ³ |
| • $501 \text{ m}^3 \leq \text{consommation totale annuelle} \leq 1000 \text{ m}^3$ | |
| → Application du forfait 0-20 m ³ pour les 20 premiers m ³ : | 25.00 € |
| + | |
| → Facturation au m ³ du 21 ^{ème} m ³ au 500 ^{ème} m ³ | 1.05 €/m ³ |
| + | |
| → Facturation au m ³ du 501 ^{ème} m ³ au 1000 ^{ème} m ³ | 0.85 €/m ³ |
| • Consommation totale annuelle supérieure à 1000 m³ : | |
| → Application du forfait 0-20 m ³ pour les 20 premiers m ³ : | 25.00 € |
| + | |
| → Facturation au m ³ du 21 ^{ème} m ³ au 500 ^{ème} m ³ | 1.05 €/m ³ |
| + | |
| → Facturation au m ³ du 501 ^{ème} m ³ au 1000 ^{ème} m ³ | 0.85 €/m ³ |
| + | |
| → Facturation au m ³ à partir du 1001 ^{ème} m ³ | 0.72 €/m ³ |

La redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique est facturée par m³ d'eau consommé conformément au taux fixé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et notifié à la commune annuellement.

IMPÔTS LOCAUX 2020

| | TAUX |
|-------------------------------------|--------|
| Taxe d'habitation | 8.89% |
| Taxe Foncière Propriétés Bâties | 13.63% |
| Taxe Foncière Propriétés Non Bâties | 70.48% |
| | |

Le Conseil Municipal ne souhaitant pas augmenter les taux d'imposition, ils seront identiques en 2021.

SALLE DES FÊTES

LOCATION SALLE HORS CUISINE :

| | |
|--|-----------------------|
| - Habitants de la commune : | 60.00 € |
| <i>Les habitants bénéficient d'une gratuité de location par foyer et par an.</i> | |
| - Particuliers extérieurs à la commune | 140.00 € |
| - Associations de la commune | Gratuit toute l'année |
| - Associations extérieures à la commune | 200.00 € |

SUPPLÉMENT LOCATION : UTILISATION DE LA CUISINE :

| | |
|--|---------|
| - Habitants de la commune | 25.00 € |
| - Associations de la commune, particuliers et associations hors commune | 50.00 € |

L'électricité est facturée 0.15 € le kilowatt et la consommation réelle de gaz est établie pour chaque utilisateur en fonction du prix en vigueur.

Un dépôt de garantie de 100.00 € est demandé à chaque locataire lors de l'établissement du contrat de location.

Un dépôt de garantie supplémentaire de 300.00 € est demandé pour l'utilisation de la sonorisation qui est mise à disposition gratuitement.

Un montant forfaitaire de 50.00 € sera facturé au locataire s'il est constaté, lors de l'état des lieux de sortie, que la salle des fêtes n'est pas rendue dans un état de propreté suffisant conformément au règlement.

SALLE INTERGÉNÉRATIONNELLE (RDJ DE LA MAIRIE)

Une contribution forfaitaire est demandée aux locataires à chaque utilisation :

| | |
|--|---------|
| • Habitants de la commune, particuliers et associations hors commune : | 25.00 € |
| <i>Les saintagathois bénéficient d'une gratuité d'utilisation par foyer et par an.</i> | |
| • Associations de la commune | 5.00 € |

Une facturation annuelle globale pourra être établie aux utilisateurs ayant pris la salle à plusieurs reprises sur une année. Cette facturation récapitulera toutes les dates d'utilisation.

Un registre d'occupation de la salle est tenu en Mairie afin d'éviter le chevauchement de deux manifestations le même jour.

CIMETIÈRE

CONCESSIONS À PERPÉTUITÉ :

- Concession de terrain
100.00 € le m²

CONCESSIONS TRENTENAIRES :

- Case du columbarium (pour 2 urnes)
400.00 € la case



RÉALISATIONS ET INVESTISSEMENTS 2020

➤ MATÉRIEL

Achat d'un tracteur de marque Jonh deere 100 cv en remplacement de l'ancien tracteur qui avait 25 ans.

Coût 48000 € HT

Subvention du conseil départemental 203000 € Reprise de l'ancien tracteur 10000 €



➤ TRAVAUX DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Réfection des allées du cimetière avec application d'une couche d'enrobé à chaud et installation d'un système d'évacuation d'eau pluviale.

Coût 37599 € HT

subvention du conseil départemental 11280 €



➤ TRAVAUX DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Fin des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux, travaux réalisés en régie par J.C CHASSAIGNE.

Coût 1200 €

RÉALISATIONS ET INVESTISSEMENTS 2020

LE PROGRAMME DE RÉALISATIONS 2020 A ÉTÉ FREINÉ EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE

➔ VOIRIE

Goudronnage d'un chemin communal donnant accès à une nouvelle habitation au SUCHEL. (Ce projet faisait partie du programme 2020 a été reporté en 2021 pour des raisons indépendantes de notre volonté). Cependant budgété en 2020. Réfection de trois tronçons de chemin communal de CHABANY – ROCHEMULET

COÛT 11289 € HT Subvention du département 2879€ DETR 3387€

➔ TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Peinture façade ouest et nord de la salle des fêtes.
(Travaux exécutés en régie par le personnel communal)

Coût fournitures 650 €

Réhabilitation de la cage d'escalier donnant accès à l'entresol de la mairie.

(Travaux exécutés en régie par J.C. CHASSIAGNE et EDDY DUMONTET) Coût 400 € HT

➔ ÉTUDE ET ACHAT MATÉRIEL

Fin de la première phase sur l'étude patrimoniale de notre réseau d'adduction d'eau potable.

Achat d'un souffleur dorsal pour le nettoyage des voies communales et du cimetière

Coût 500€ HT

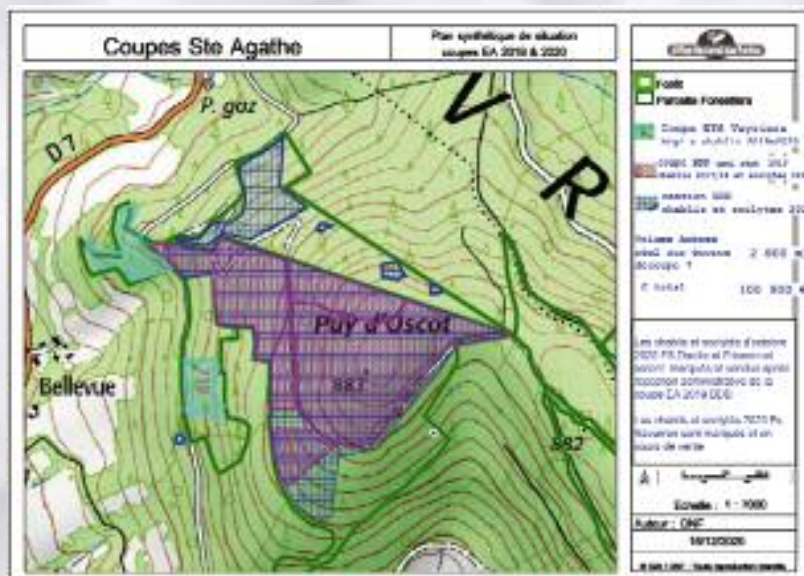
➔ COUPES DE BOIS

Une coupe de bois (douglas) a été effectuée sur la parcelle cadastrée AD 102 classée « Bien non délimité ». Cette parcelle d'une contenance de 3836 m² appartient à cinq ayants droit : Section du MAS THERMILHAT - Section de la DARDIE - Section du SUCHEL - Section de la VERCHERE - Un propriétaire privé

Les revenus de cette coupe seront partagés, après cubage, entre le propriétaire privé et la commune qui gère les 4 sections, au prorata des superficies dont ils jouissent 2000m² pour le propriétaire privé et 1836 m² pour les sections.

L'office national des forêts, a procédé en 2019-2020 à des coupes dans nos forêts sectionales. Le revenu de ces coupes va rapporter à la commune la somme de 100900 €.

(voir croquis ci-joint)



PROJETS D'AMÉNAGEMENT 2021-2022

PROJETS EN FONCTION DE L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

➔ AMÉNAGEMENT ET ACCÈS

Aménagement de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite au RDC de la mairie ; actuellement les seules toilettes utilisables dans les locaux administratifs de la mairie se situent à l'entresol donc inaccessibles aux handicapés moteurs.

Coût 5000 € en autofinancement. Début des travaux janvier 2021 par des entreprises locales

➔ RÉSEAU D'EAU POTABLE

Pose de six vannes de sectionnement sur le réseau d'eau potable et mise en place de compteurs généraux . Les deux opérations entrent dans le cadre des mesures préconisées par la première phase de l'étude patrimoniale de notre réseau d'eau potable. ces travaux seront réalisés conjointement par la S.C.I.E et l'entreprise CROCOMBETTE.

Coût 41910 € subvention agence eau et conseil départemental 80%

➔ ISOLATION

Isolation thermique par l'extérieur du bâtiment de la mairie selon les directives gouvernementales pour d'une part réaliser des économies d'énergie et d'autre part alléger les émissions de carbone

Coût 106000 € subvention région 50% D.E.T.R 30%

➔ URBANISME

Aménagement de l'espace compris entre la mairie et la place de l'église selon un plan d'aménagement du bourg étudié par une municipalité précédente.

Coût 20793 € subvention conseil départemental 30%

➔ ADDUCTION D'EAU POTABLE

Adduction d'eau potable au hameau de DRULHE à partir du village de BONNABAUD.

Devis en cours, cette adduction pourra être financée par l'agence de l'eau LOIRE BRETAGNE et par le conseil départemental Puy-de-Dôme.

Poursuite de l'étude sur le réseau d'eau potable dans le but d'alimenter le village de la VACHERIE (2023- 2024).

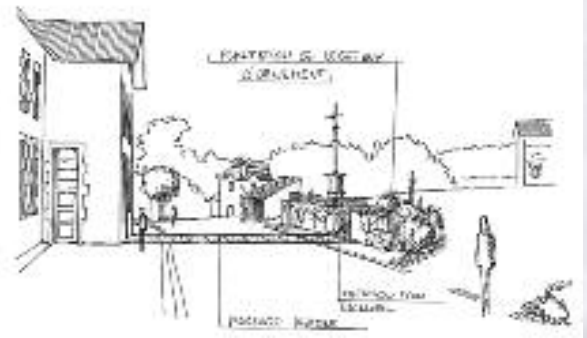
➔ FORETS

La commune bénéficiant d'un droit de préférence, va acheter une parcelle de terrain en friche de 13500 m² cadastrée AD 38 sur le chemin du SUCHEL. L'achat de ce bien imbriqué au milieu de parcelles communales et sectionales permettra une gestion plus rationnelle de notre domaine forestier. Cette acquisition sera gérée par l'office national des forêts, une procédure de soumissions au régime forestier étant programmée. Un projet de reboisement avec des feuillus (merisiers) est à l'étude.

Coût 2000 € plus 330 € de frais notariaux

2. ESPACE CENTRAL DU BOURG

2-2 PARVIS MAIRIE ET CD N° 102



COMMÉMORATIONS

➔ COMMÉMORATIONS

Mardi 19 mars 2019 – cessez le feu en ALGÉRIE
 Mercredi 8 mai 2019 – commémoration victoire 44
 Lundi 11 novembre 2019- armistice
 Jeudi 19 mars 2020– cessez-le-feu en ALGÉRIE
 Vendredi 8 mai 2020– commémoration victoire 44
 Mercredi 11 novembre 2020-armistice



➔ ANCIENS COMBATTANTS D' ALGÉRIE

Nous rendons hommage, ici, aux quatre derniers anciens combattants de la guerre d'ALGÉRIE résidants sur la commune.

Guy DUMAS ▶ Gaston TERRASSE ▶ Jean Claude TERRASSE
 Daniel BALISONI

Souvenons-nous de ceux qui nous ont quittés.

Gaby FAYARD ▶ Antoine PROVENCHERE ▶ Paul MOIGNOUX
 René DARGON ▶ Roger GOUTTEPIFFRE ▶ Jean BUSSIERE
 Henry DROBNIAK dit « Bizou » ▶ Pierre BARTIN



➔ DEPART À LA RETRAITE DE JACQUES MOREL NOTRE FACTEUR

Le 19 juin 2020, Jacques MOREL , l'homme au large sourire surmonté d'un béret, a quitté son service pour une retraite que nous lui souhaitons longue et agréable.

À cette occasion, pour le remercier de sa gentillesse et de sa conscience professionnelle, la municipalité et les membres du C.C.A.S ont organisé un moment de convivialité et de chaleureuse amitié.

Bonne route, Jacquot

➔ MOUVEMENT DE PERSONNEL

Jean Claude CHASSAIGNE, après 22 années passées au service des habitants de SAINT-AGATHE a pris sa retraite depuis le 1er décembre 2020.

Au nom de toute la population, nous le remercions ici pour son dévouement, son esprit d'initiative, ses compétences techniques et sa disponibilité a toutes les heures du jour.....et de la nuit. Il est remplacé par Eddy DUMONTET qui a été recruté depuis le 1er décembre en qualité d'adjoint technique stagiaire à temps complet dans la fonction publique territoriale. Dès que les conditions sanitaires le permettront, une fête sera organisée pour remercier l'ami Jean Claude et souhaiter la bienvenue à Eddy.

ÉVÈNEMENTS & ANIMATIONS

➔ RANDONNÉES

En 2019 et 2020, le C.C.A.S de Ste AGATHE a invité les amoureux de la randonnée à quatre marches découvertes.

Le 16 mars 2019 : Randonnée de 13 km autour des hameaux de Ste AGATHE.

Le 1 juin 2019 : Randonnée de 14 km proposée avec l'association VOLLORANDO : « VOLLORE-VILLE- Ste AGATHE, un même territoire historique ».

Le 12 octobre 2019 : Balade de 13 km offerte par les CROQUES-CHEMINS d' ESCOUTOUX :

Samedi 7 mars 2020 : Promenade autour des hameaux de Ste AGATHE : « Qu'elle est belle notre commune ».

Toutes ces fêtes dans notre somptueuse nature ont pu avoir lieu grâce à Jean-Claude TERRAT président de VOLLORANDO, Josy MONDIERE et Georges MONTRAYNAUD des CROQUES-CHEMINS, Éliane DOZOLME et les membres du C.C.A.S



➔ NOËL DES AINES ET DE NOS JEUNES ENFANTS

Cette année, le père NOËL étant grippé, des équipes composées d'élus et de membres du C.C.A.S ont sillonné la commune pour distribuer quelques gourmandises aux aînés et de beaux jouets aux plus jeunes.

Ces bénévoles au grand cœur avec les traditionnels paquets cadeaux ont aussi offert leur gentillesse, leur amitié, leur empathie créant ainsi un halo de chaleur humaine autour de ces rencontres.



➔ PETIT PATRIMOINE

Renaissance de la fontaine de BONNABAUD

A l'initiative de Jean-Louis, les habitants de BONNABAUD ont appliqué une cure de jouvence à leur fontaine communale qui sommeillait depuis des années sous une chape d'épaisse végétation. La belle a été bichonnée, toilettée et gazouille de nouveau à l'entrée du village pour le plus grand plaisir de ses voisins à plumes et à poils.

Remise en eau de la fontaine contiguë aux toilettes publiques. Cette opération sera réalisée en régie.



➔ LE REPAS DE NOËL DES AÎNÉS ET DES AGENTS COMMUNAUX ET ARBRE DE NOËL DES ENFANTS

Le dimanche 8 décembre 2019, les membres du C.C.A.S secondés de fidèles bénévoles, se sont mobilisés pour servir à 70 convives ravis un repas gourmand.

Les aînés et les agents communaux étaient heureux de partager, dans la joie et l'amitié, cet agréable moment de convivialité. A l'heure du goûter, les enfants accompagnés de leurs parents ont rejoint les aînés : ils avaient rendez-vous avec le père NOËL qui cette année encore a distribué généreusement des jouets aux enfants et des colis festifs aux plus âgés.

Rappelons que les activités du C.C.A.S tout au long de l'année ont permis de financer cette journée de liesse intergénérationnelle.



➔ VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

Janvier 2020, les élus de la commune accompagnée de plusieurs maires voisins, de monsieur Olivier CHABON, maire de CELLE sur DUROLLE, conseiller départemental et des présidents des différentes associations communales, ont présenté leurs voeux aux habitants de SAINTE-AGATHE venus nombreux. Cette sympathique manifestation s'est terminée joyeusement autour du verre de l'amitié.



➔ REPAS DES MEMBRES DU C.C.A.S

Janvier 2020, le maire et les deux adjoints ont offert à tous les membres du C.C.A.S, pour les remercier de leur engagement et de leur activité incessante, un casse-croûte montagnard à l'auberge du ROC BLANC.

Projets, plaisanteries et surtout chaude amitié ont créé autour de la table, une délicieuse ambiance.



■ FOGAT

Le 7 mars 2020 la municipalité et son C.C.A.S ont organisé un fogat sur le terrain de boules perpétuant ainsi une tradition millénaire pour célébrer le retour de la lumière.

Les randonneurs, qui dans l'après-midi, étaient partis à la découverte de nos hameaux, se sont joints à tous ceux qui étaient venus partager les guenilles et le vin chaud. Pour terminer la soirée en apothéose, la soupe saintagatoise a été servie à plus de 100 amateurs.



■ LES RICHES HEURES DE LA SOUPE SAINTAGATOISE

L'équipe « cuisine » du C.C.A.S, avec Jojo, Kiki, Daniel et quelques autres mitonnent avant chaque randonnée une potion magique pour détendre les muscles endoloris et enluminer les coeurs des randonneurset des gourmands

La saintagatoise, selon certains, devrait devenir une institution codifiée par une charte qui participerait à la promotion de notre commune belle idée à creuser.

■ BROCANTE

Dimanche 6 septembre 2020 une brocante vide-grenier a animé le centre-bourg.

Soixante-cinq exposants ont débarrassé leurs « trésors » dès six heures du matin pour le plus grand plaisir des chineurs qui, cette année, ne se sont pas déplacés massivement, certainement en raison de la crise sanitaire. Espérons que la version 2021 sera meilleure.



■ AUBERGE DU ROC BLANC

Jerome FAUGERE, après le départ de Magali MOIGNOUX le premier septembre 2019, a repris le flambeau de ce bel établissement.

Après une année de gérance, le bilan d'exploitation est satisfaisant et les prévisions sont même dépassées selon le sympathique gérant.

Il est dommage que la crise sanitaire soit venue interrompre cet essor. Gageons que l'année 2021 soit plus favorable pour nos papilles !

■ NAISSANCES

• Le 11 mai 2020 est né Émile VIGNAL- GAUTHIER.
Avec nos félicitations à Céline, notre secrétaire et à son compagnon Laurent.

Tous nos vœux de bonheur à ce sympathique trio.



■ MARIAGES

• Le 17 août 2019, Daniel BALISONI, maire, officier d'état civil, a procédé au mariage de Victor SERGERE et de Laura TEIXERA- FERNANDES.

• Le 23 août 2019, Daniel BALISONI, maire, officier d'état civil, a procédé au mariage de Yannick MENADIER et de Christine MOIGNOUX.

• Le 20 février 2020 Ginette VALLARD, conseillère municipale, officier d'état civil par délégation, a procédé au mariage de Jean DONADIEU et de Madeleine GUEDENIER.

Au nom de tous les SAINTAGATHOIS, le maire a souhaité aux jeunes mariés une longue vie remplie d'entente, d'amour et de félicité.



■ DÉCÈS

• Le 13 janvier 2019 est décédée, Huguette FAIVRE-CHEVALLIER ancienne conseillère municipale épouse de notre premier adjoint Daniel FAIVRE.

• Le 13 juillet 2019 est décédé Gérard SABLONIERE.

• Le 2 mars 2018 est décédé Janine DOZOLME, mère d'Éliane DOZOLME conseillère municipale.

• Le 29 septembre 2019 est décédé Paul DOZOLME père D'Éliane DOZOLME conseillère municipale.

• Le 5 janvier 2020 est décédé Roger LEFORT pensionnaire chez Mr et Mme Georges MATHE.

Toutes nos condoléances aux familles.



➔ ACCA SAINTE AGATHE

A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, nous sommes dans l'expectative vis-à-vis de la situation sanitaire dans le pays qui génère des profonds bouleversements tant au niveau des rapports humains que de l'exercice de l'activité cynégétique qu'est la chasse.

La saison 2019/2020 s'était achevée sous les meilleurs auspices avec cependant un début d'année 2020 sous les feux de la COVID19... Les plans de chasse lièvre, chevreuil et sanglier furent réalisés avec de belles populations notamment concernant le lièvre et le chevreuil même si les comptages prévus en mars et avril n'ont pu être réalisés à cause du confinement. On note aussi cet été deux portées de faisans nées sur notre territoire et encore présents à ce jour, ceci malgré une forte augmentation des populations de renards due à l'arrêt de cette chasse en février.

Nous avons pu organiser notre repas propriétaire en février 2020 juste avant l'arrivée de la pandémie, ce qui malheureusement risque de ne pas être le cas en 2021... Nous essaierons de remercier les propriétaires terriens laissant leur droit de chasse par le partage de la venaison actuelle si l'on peut aller au bout des plans de chasse actuels... Nous tenons à ce titre à vous transmettre notre gratitude quant à votre prédisposition à l'exercice de notre passion et espérons des jours meilleurs où le partage de nos valeurs se fera autour d'un banquet... Il va s'en dire qu'en plus de cette pandémie, la chasse est l'objet de multiples attaques de la part des nouveaux bien-pensant qui poursuivent l'ambition de supprimer notre activité cynégétique ; après les différentes attaques visant la chasse à courre, le déterrage, le piégeage, c'est tout le monde de la chasse qui est visé par ces nouveaux moralisateurs qui s'entourent de "journaloux" peu scrupuleux et de mécènes en tout genre avides de pouvoir, afin de financer leurs projets néfastes au monde rural.

Exemple, le nouvel outil RIP (référendum d'initiative populaire) visant à instrumentaliser une partie de la classe politique afin de faire prévaloir les idées d'une minorité pensante mais active... Ne perdons pas de vue qu'il s'agit bien de défendre notre qualité de vie que tous ces gens très polis, bien mis et maniant le verbe avec aisance veulent nous ôter ! Une grande dame disparue avait dit : « Le vingt et unième siècle devra être celui de la résistance ». Elle savait de quoi elle parlait Madame Lucie AUBRAC. Nous n'allons pas céder la moindre partie de notre engouement et nous continuerons d'aller de l'avant avec le monde agricole (seul garant de l'utilité de la chasse au vingt et unième siècle). Enfin, nous souhaitons à tous les habitants et propriétaires terriens de notre commune de bonnes fêtes de fin d'année, une excellente année 2021 et une bonne santé pour profiter des moments de convivialité qui reviendront...

➔ COLLECTIF INTERGENERATIONNEL

A l'initiative de quelques habitantes de Sainte Agathe, la salle intergénérationnelle, située au rez de jardin de la mairie, accueille petits et grands un samedi par mois, dès 14 heures, pour un après-midi convivial ouvert à tous. Les habitants de tous âges, se retrouvent autour de jeux de société et de bons gâteaux pour partager cet après-midi ensemble. Il y a les fans des jeux classiques comme la belote, le scrabble et la pétanque mais aussi ceux de jeux plus originaux et très divers qui sont apportés par les participants eux-mêmes. C'est toujours avec grand plaisir et dans une ambiance décontractée et amicale que tous les joueurs se retrouvent et échangent. Cette année très particulière a bien commencé, mais les circonstances liées au Covid19 nous ont empêché de nous rencontrer, nous regrettons ces moments de convivialité, impossibles à distance ! Vivement les retrouvailles qui s'annoncent chaleureuses. Tous les participants sont informés par mail ou par téléphone, des jours et heures précis de chaque rendez-vous, une semaine avant la date. Vous êtes tous les bienvenus lors de nos prochaines récréations !

Si vous êtes intéressés et/ou pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

par mail sur starj63@orange.fr

par téléphone au 06 09 39 32 98 ou 06 70 29 54 86

➔ LE CHEMIN DE SAINTE-AGATHE

Quelle année, qui a bousculé tous nos agendas, dans nos vies perso, les associations, dont la nôtre.

Notre A.G devait se tenir le samedi 28 novembre, elle est bien sûr reportée à l'année 2021 à une date indéterminée à ce jour.

Cette année 2020 avait pourtant bien commencé avec notre troisième festival de la marche le 11 janvier, une salle pleine, des intervenants de qualité et passionnés ; le premier dimanche de mars, c'était le lancement de notre première marche mensuelle puis rideau jusqu'au mois de mai. Marie-Claude devait nous représenter à un forum à Paris à la fin de mars, mais avec le confinement, il a été annulé. Les équipes de balisage se sont activées sur le chemin en juin et juillet.

Au mois d'août, 9 marcheurs ont arpenté les chemins en Chartreuse (entre Grenoble et Chambéry) 5 jours en itinérance.

Le 4 octobre ce fut l'édition du second tour de Thiers, 17 marcheurs, la date initiale était le 17 mai), les 10 et 11 octobre 10 marcheurs ont participé à notre week-end Sancy (la date initiale était les 10 et 11 juin).

Nous avons eu des retours de plusieurs qui ont arpenté le chemin en totalité ou en partie, le dernier panneau aux quatre vents est enfin posé. Le pèlerin a présenté notre chemin dans son édition numérique.

Nous sommes 49 adhérents (44 en 2019) et notre compte est crédité d'un peu plus de 3000€.

Malheureusement, notre quatrième édition du festival de la marche ne pourra pas se tenir le 9 janvier prochain comme prévu.

Je vous dis dès maintenant à l'année prochaine, en vous souhaitant de retrouver les vôtres pour les fêtes de NOËL

Bien cordialement.

Jean-Marc PINEAU

➔ LES AMIS DE SAINTE AGATHE

L'année 2020 a commencé par le traditionnel gouter de Ste Agathe début février. Nous avons aussi organisé une matinée débroussaillage sur les ruines de Montguerlhe, suivi d'un casse-croute. Dès que les conditions sanitaires le permettront nous ferons une autre expédition sur le site. Au mois de septembre, l'atelier du vitrail Thomas de Valence, a réalisé la restauration du vitrail de St Michel dans notre église en partenariat avec la commune de SAINTE AGATHE. Du bel ouvrage. A l'aube de cette nouvelle année l'association vous souhaite une bonne et heureuse année. En ces temps difficiles prenez soin de vous.

Le président M Sablonnière



À Céline, pour l'enfant qu'avec amour tu portes.....

*Une fille aux yeux clairs sous un pommier en fleurs
Un dimanche de mai chante le bonheur
Auréolée d'oiseaux qui font fuir le malheur
Elle caresse son violon pour bercer nos coeurs.*

*Sur l'océan houleux un marin courageux
Seul, sur son voilier, contemple, serein, les cieux.
Guidé par les astres de l'univers radieux
Il parcourt les mers en quête de merveilleux.*

*Un chercheur, au milieu de ses éprouvettes
S'acharne à résoudre, se creusant la tête.
L'équation pour triompher des disettes
Afin, que pour tous, chaque jour soit une fête.*

*Cette agricultrice a vraiment de l'allure
Elle sculpte nos paysages avec ses cultures.
Généreuse, elle produit nos nourritures
Avec respect, sans épuiser la nature.*

*Petit être qui va naître de l'amour de tes parents, c'est pour toi que j'ai
esquissé ces quelques silhouettes qui seront là, coeurs grands ouverts
pour t'accueillir avec bienveillance et te transmettre malgré tout, leur
confiance en l'humain.*

*Tu verras, un jour prochain, nous unirons nos voix pour fredonner tout
simplement avec l'ami Jean « que c'est beau la vie ».*

DANIEL BALISONI . FÉVRIER 2020



...”Que c’est
beau
la vie...”

➔ DE LA PAROISSE A LA COMMUNE DE SAINTE AGATHE (1838/ 1869)

Bien avant la création du bourg de sainte Agathe, au bord du chemin venant de la Vacherie s'élevait une croix de granite. C'est la belle croix du 15ème siècle qui se trouve au centre du cimetière communal. Ce chemin était très fréquenté à l'époque médiévale, il permettait de se rendre directement à Courpière et Billom en venant de Cervières ou de Lyon.

La commune de sainte Agathe résulte du démembrement de deux quartiers de l'ancienne paroisse de Vollore : Montguerthe et le Mas de Termilhat.

Avant la révolution de 1789 Vollore était divisée en huit quartiers où collectes pour les deniers royaux. Dès la création des départements et des communes, les habitants de la section du Pas de l'Arche avaient obtenu leur autonomie, il en était résulté la création de la commune de Vollore Montagne. (1790).

Cela était logique car Vollore Montagne représentait la partie la plus éloignée du centre bourg. Dès la fin du 17ème siècle, le seigneur de Vollore (marquis de Montmorin) avait financé la construction d'une chapelle au Trinquard, non loin de la croix de Sainte Agathe. Il avait pris en charge les frais de fonctionnement et le traitement du desservant. C'était indéniablement un progrès pour les habitants de la montagne éloignés de l'église paroissiale, surtout en période hivernale.

L'argument de l'éloignement sera repris après 1830 par les habitants de la section de Montguerthe. C'est ce que font valoir les pétitions envoyées à l'évêque de Clermont et plus tard au préfet du Puy de Dôme. Les pétitionnaires évoquent l'éloignement du chef-lieu, le mauvais état des chemins souvent impraticables en hiver, la difficulté à suivre les offices. Il va sans dire qu'aussi bien le conseil de fabrique, que le conseil municipal de Vollore, s'opposèrent violemment aux arguments des habitants de la section dissidente.

Les documents manquent sur le début de cette sécession. Dès 1830 les habitants des environs de Lobarige eurent l'intention d'édifier une chapelle. Celle-ci fut construite à la croix de Sainte Agathe près du village de Lobarige. Il est probable que les chefs de communautés des environs furent à l'origine de ce mouvement. Plusieurs de ces associations de parsonniers existaient encore dans ce secteur : les Buisson-Marliot, les Bourdiers-Thuel-Chassaingne, les Costes, les Chassaingne. Il est probable que les membres de la famille Bourgade de la Dardie et de la Bonnetias soutinrent cette initiative.

Le 28 août 1836 eut lieu une vente portant donation de l'emplacement de l'église, du presbytère, du jardin et du cimetière, faite devant Delotz notaire à Celles, par Mr l'abbé Dumas Maillon originaire de Lobarige et les frères Coste à la Vacherie. Un prêtre est autorisé officiellement le **25 mars 1843**. Sainte Agathe devint succursale de Vollore le **28 février 1848**. Le desservant sera payé aux frais des habitants jusqu'en **1851**. Dans une lettre des habitants de Sainte Agathe à Mr le préfet, ceux-ci soulignent que « déjà une chapelle sous l'invocation de Ste Agathe a été construite dans le centre à proximité de 40 villages formant une



population de 1200 à 1300 âmes ». Les signataires invitent le préfet à nommer un commissaire pour visiter les lieux et prendre les renseignements pour juger s'il y a lieu à division de la commune de Vollore ville.

Au besoin soumettre la décision à son excellence le ministre de la justice.

Dès cette époque il y a la volonté de la part de plusieurs chefs de famille de la section de Montguerthe de précipiter les choses. Dans un premier temps, obtenir un desservant pour assurer les offices dans la chapelle de Lobarige et ensuite aller vers l'autonomie. Dans ce but quelques habitants décident d'assurer le traitement du desservant, la nouvelle paroisse s'appellerait Vollore-Montguerthe.

Là encore on invoque l'éloignement du bourg centre de Vollore, les ruisseaux en crue en hiver, la neige abondante à cette époque.

En réponse le président de la fabrique de Vollore réfute tous les arguments des gens de Lobarige. Il dénonce les signataires en petit nombre. Il relève aussi la signature de quatre ecclésiastiques étrangers à la paroisse, ainsi que celle de six enfants mineurs.

On relève aussi six personnes qui ne paient aucune contribution sur la commune. Pour les autorités de Vollore les faits énumérés ne sont que mensonges. Aussi la municipalité et le conseil de fabrique de la paroisse de Vollore refusent formellement la division de la commune et l'érection d'une annexe qui deviendrait inévitablement une nouvelle paroisse.

Cependant dès avant **1842** un desservant officiait régulièrement à

Ste Agathe dans la chapelle nouvellement édifée, bien qu'aucunes limites territoriales n'aient été définies. L'opposition de la municipalité de Vollore se comprend aisément, les édiles y voyaient à juste titre un démembrement effectif de la commune pour la deuxième fois. Leurs arguments étaient parfaitement valables, ils pensaient que cette séparation serait préjudiciable au commerce local et aux artisans. Avec la création de cette succursale ecclésiastique les vollorais voyaient bien qu'à terme, les habitants de la section de Montguerthe recherchaient leur autonomie.

27 7 1848 : Le sous-préfet de Thiers demande au conseil municipal de Vollore ville de se prononcer sur l'établissement projeté d'un cimetière à Ste Agathe. Le maire et le conseil municipal refusent. Cependant le cimetière dans un premier temps fut implanté en bas du bourg près du vieux chêne, là où se trouve l'atelier municipal. C'est en 1848 que fut installé le conseil de fabrique* de la nouvelle paroisse de Ste Agathe. * Fabrique, le mot désigne tantôt l'ensemble des biens affectés à l'entretien du culte, tantôt le corps spécial chargé de l'administration de ces biens.

1850 : Le sous-préfet donne lecture d'une lettre des habitants de la section de Ste Agathe, demandant une surimposition afin de construire un clocher à leur chapelle. Refus de la municipalité de Vollore. Les choses en resteront là pour longtemps, il n'y aura pas de clocher à Ste Agathe. Pas davantage à la nouvelle église édifée en 1905. Il faudra attendre 1968 sous le mandat de Mr le docteur François pour voir l'édification du clocher. Les plus anciens d'entre nous se souviennent encore du jour de la bénédiction par Mgr de la Chanonie évêque de Clermont.

1855 : C'est l'année où la section de Ste Agathe fait une demande au sous-préfet pour la création d'une commune. Les habitants appuient leur demande au moyen de huit motifs, dont l'éloignement du chef-lieu, la population d'environ 1100 habitants, 32 hameaux ou villages, le mauvais état des chemins etc. Il va sans dire que le conseil municipal de Vollore est absolument opposé à tous ces motifs. « Par les raisons sus-énoncées le conseil municipal de Vollore est convaincu que la séparation demandée n'est ni utile, ni nécessaire. Que les communications de Ste Agathe avec le chef-lieu de la commune sont faciles en tout temps, en toutes saisons et ne sont jamais interrompues ».



Sainte Agathe a eu des instituteurs dès 1848, il semble que ce soit uniquement une école de garçons. C'est seulement en 1873 que l'école communale devient mixte, c'est cette année-là que fut nommée la première institutrice. Certaines d'entre elles ont laissé un souvenir impérissable, telle madame Morlet arrivée dans la commune en 1889 et qui l'âge de la retraite venu demeura à Sainte Agathe tant elle aimait les gens d'ici.

Le 15/6/1856 le conseil municipal de Vollore demande au sous-préfet de Thiers de ne pas diviser à nouveau la commune, par la création d'une nouvelle commune qui s'appellerait Ste Agathe. Séance du conseil municipal de Vollore ville du **22/08/1858**. Problèmes d'eau pour les habitants du village de Ste Agathe qui à cette époque ne dispose pas d'une fontaine. Mr Dumas - Maillon propriétaire en ce lieu, expose « que les habitants pour leurs besoins

et ceux de leur bétail viennent chercher l'eau à une grande distance dans un pré lui appartenant et que cette ressource manque pendant les années de sécheresse ». Mr Dumas-Maillon cédant aux instances de ses concitoyens s'engage envers Mr le Préfet à recueillir trois sources proches de Ste Agathe, à la conduire à ses frais dans ledit village, à y établir une fontaine et un lavoir à usage exclusif des gens du village et des passants. Pour l'indemniser des frais considérables du projet, il pose comme condition que le trop plein des eaux de la fontaine et du lavoir servira à l'irrigation de ses propriétés.

1861: Eglise et presbytère de Sainte Agathe.

« L'église et le presbytère ont été construits sur un terrain humide, imbibé d'eau. Il y a nécessité d'assainir par de forts déblais le chœur de l'église enfoncé de 6 pieds ou 2 mètres dans la terre. Le chœur a perdu son crépissage, le pavé en pierre de Volvic est tapissé d'une moisissure verte. On notera la pourriture des planchers du presbytère au réz de chaussée. Le curé n'a qu'une seule chambre, il lui en faudrait deux autres. La cave est en mauvais état et a besoin d'être pavée. L'écurie du cheval a besoin d'être pavée et nivelée ».

Près de trente ans après la construction de l'église et du presbytère, les deux bâtiments sont en mauvais état. Pour quelles raisons ? L'une est citée, le terrain humide et la situation « enfoncée » de l'église. On peut penser aussi que les travaux ont été exécutés à la hâte, tant les gens de Ste Agathe voulaient obtenir leur autonomie.

La qualité des matériaux était peut-être aussi en question.

Séance du conseil municipal de Vollore du **15/07/1868**.

Le président de séance donne communication de toutes les pièces nécessaires à l'érection de la section de Ste Agathe en commune indépendante et séparée de Vollore-ville.

L'assemblée reconnaît à l'unanimité moins la voix du maire, que cette séparation était non seulement convenable mais encore nécessaire. Le maire « proteste avec d'autant plus d'énergie et de raison contre la nouvelle demande formée par les habitants de la circonscription paroissiale de Ste Agathe, dans le but que cette section soit distraite de Vollore ville et érigée en commune distincte. Qu'une première et semblable demande a été rejetée en **1838** ainsi que le constate une lettre du 12 février de son excellence le ministre de l'intérieur à Mr le Préfet du Puy de Dôme. Que les motifs ou griefs énumérés dans le mémoire que ses habitants ont joint à leurs pétitions sont exagérés et peu sincères. Que la population des deux paroisses, loin d'être hostile et irritée l'une contre l'autre est très sympathique, se visite et s'allie presque toujours ensemble ».

Il proteste encore contre les appréciations de Mr le commissaire enquêteur, notamment contre la différence de caractère qui existe entre les habitants des deux paroisses.

Le maire dit qu'il n'y a jamais eu de rivalité entre eux, qu'ils ont été et seront toujours amis et continueront à s'allier entre eux.

Enfin le maire ne peut qu'exprimer le regret qu'il éprouve de ne pouvoir empêcher d'amoinrir et de faire sans nécessité deux

communes et de mutiler pour la deuxième fois une des plus belles communes du département, qu'il a l'honneur d'administrer depuis 38 ans. Le maire de l'époque était Mr Halley notaire à Vollore.

Ainsi s'achevait le combat, Sainte Agathe naîtra officiellement en **1869**.

Division du sol communal vers 1890.

800 hectares de terres labourables, jardins, chènevières, vergers 10 hectares. Prés et pâtures 241 hectares, vignes 4 hectares.

Bois 38 hectares. Terres vagues 551 hectares.

Châtaigneraies et noyeraies 13 hectares.



La population dans son ensemble est agricole, il y a aussi des ouvriers couteliers. On compte six moulins fariniers. La population est de 875 habitants composant 174 feux dans 50 villages. Il y a onze domaines de 30 à 40 hectares. On pratique l'élevage et l'on cultive essentiellement le seigle et la pomme de terre.

Michel Sablonnière décembre 2020.

Sources archives de Vollore Ville, abbé Guélon.

Remerciements à Madame Vallade de Courpière pour son aide précieuse.

CULTURE ET ART VIVANT

➔ CONCERT EN L'ÉGLISE DE SAINTE-AGATHE , LE 15 JUILLET 2020

L'association « Par quatre chemins » orchestrée par Gerome VERGHADÉ a présenté un concert de clavecin intitulé « Les ruisseaux vers Jean Sébastien BACH » KAORI YUGAMI, jeune et gracieuse claveciniste venue de l'empire du soleil levant, a su transporter le public avec élégance, vers la fin du 17ème siècle à travers des oeuvres de François COUPERIN, BUXTEHUDE et REINKEN.

Elle a fait gambader l'assistance ravie, les pieds nus, sur les berges moussues et dans les eaux pures et vivifiantes des ruisseaux qui mènent vers l'immense estuaire de Jean Sébastien BACH.

Grâce à une technique idéale, imperceptible, KAORI a réussi, aux rythmes des toccatas, des passacailles et autres sarabandes, a donner l'envie à ses auditeurs, suspendus à son clavier, de pénétrer, en leur donnant les clefs, dans le royaume merveilleux de Jean Sébastien BACH.

Ce fut une belle et enrichissante soirée terminée dans l'amitié et le partage à la salle des fêtes de SAINTE-AGATHE



➔ THÉÂTRE

Dans le cadre du festival de théâtre de COURPIERE, le dimanche 10 mars 2019, la compagnie « Les pièces montées de la COUZE » a présenté une pièce désopilante intitulée « Un beau salaud » devant une nombreuse assistance enchantée de pouvoir rire sans retenue des répliques d'un comique de bon aloi.

Bravo à toute la troupe et surtout nos sincères remerciements à toute l'équipe du festival de théâtre de COURPIERE et plus particulièrement à Jean Michel BESSON qui oeuvre à longueur d'année pour la réussite de ce festival.

➔ CONCERT

Les concerts de VOLLORE, sous la houlette de son infatigable président Bruno CHANEL nous ont offert, le samedi 13 juillet 2019 en l'église de SAINTE-AGATHE , de belles émotions, avec le duo LUPERCA. Piano et violoncelle ont mêlé leur harmonie pour nous faire planer en apesanteur sous les voûtes rassurantes de notre petite église.

➔ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Dans un proche avenir la bibliothèque municipale va être modernisée et transférée dans la salle de réunion du conseil municipal. En partenariat avec la bibliothèque départementale, plus de 300 ouvrages récents seront mis à votre disposition pour un prêt gratuit. Romans, ouvrages de documentations historiques et géographiques, livres de cuisine, bandes dessinées, littérature enfantine vous seront proposés.

Daniel FROMENTEAU , nouvel habitant de MARY et Marie YOUX, conseillère municipale animeront cette structure.



Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Puy-de-Dôme

Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques** :
Rénovation énergétique, location ou vente de logement,
investissement immobilier, impayés de loyers, mal logement,
aides financières, travaux, économies d'énergie...
dans le logement collectif ou individuel

*Demandez des **conseils d'experts**
avant d'agir !*

Contactez le guichet unique
gratuit et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Ou lors de permanences juridiques réparties sur le territoire départemental.

Maison de l'Habitat - 129. avenue de la République 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org www.adil63.org

Membre du réseau  FAIRE



➔ LE CONSEILLER MUNICIPAL

Le conseiller municipal est un acteur très important de la démocratie locale. Élu au suffrage universel direct, il a un mandat de six ans renouvelable.

- ▶ Il élit le maire et les adjoints au sein du conseil
- ▶ Il vote le budget préparé par le Maire et les services municipaux
- ▶ Il approuve les comptes en fin d'exercice
- ▶ Il vote les travaux à réaliser dans la commune
- ▶ Il décide de la création de services publics
- ▶ Il aide au développement économique de la commune
- ▶ Il désigne les représentants de la commune dans les différentes instances qui le demandent

➔ LE RÔLE DU MAIRE

Élu par le conseil municipal, son rôle est double, il est à la fois l'exécutif de la commune et agent de l'État.

■ EXÉCUTIF

- ▶ Il prépare et exécute Les décisions du conseil
- ▶ Il est le chef de l'administration communale
- ▶ Il est chargé du pouvoir de police
- ▶ Il prend les arrêtés municipaux
- ▶ Il représente la commune en justice

■ AGENT DE L'ÉTAT

- ▶ Il est officier de police judiciaire
- ▶ Il est officier d'état civil
- ▶ Il organise les élections
- ▶ Il statue sur les demandes d'inscriptions sur les listes électorales
- ▶ Il est chargé du recensement citoyen
- ▶ Il organise les cérémonies patriotiques dans la commune

➔ LE RÔLE DES ADJOINTS

Les adjoints sont de plein droit O.P.J. et officier d'état civil selon les articles L.2122-31 et L.2122-32.

- ▶ De plus les adjoints doivent remplacer le Maire dans la plénitude de ces fonctions en cas d'absence, d'empêchement, cette suppléance est assurée dans l'ordre des nominations en partant du premier adjoint articles L.2122-17 et L.2122-18.

“ LA CULTURE STE AGATHOISE EN 1913



Ordures ménagères (bac vert) : le **MARDI**

Emballages recyclables (bac jaune) : **1 VENDREDI SUR 2**

Merci de sortir votre bac / sac la veille au soir du jour de collecte *

| JANVIER | FÉVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN |
|------------|------------|-----------|-----------|------------|------------|
| 1 V Férié | 1 L | 1 L | 1 J | 1 S Férié | 1 M |
| 2 S | 2 M | 2 M | 2 V | 2 D | 2 M 22 |
| 3 D | 3 M | 3 M 05 | 3 S | 3 L | 3 J |
| 4 L | 4 J | 4 J 09 | 4 D | 4 M | 4 V |
| 5 M | 5 V | 5 V | 5 L Férié | 5 M 18 | 5 S |
| 6 M | 6 S | 6 S | 6 M Férié | 6 J | 6 D |
| 7 J | 7 D | 7 D | 7 M 14 | 7 V | 7 L |
| 8 V | 8 L | 8 L | 8 J | 8 S Férié | 8 M |
| 9 S | 9 M | 9 M | 9 V | 9 D | 9 M 23 |
| 10 D | 10 M | 10 M 10 | 10 S | 10 L | 10 J |
| 11 L | 11 J | 11 J 10 | 11 D | 11 M | 11 V |
| 12 M | 12 V | 12 V | 12 L | 12 M | 12 S |
| 13 M | 13 S | 13 S | 13 M | 13 J Férié | 13 D |
| 14 J | 14 D | 14 D | 14 M 15 | 14 V | 14 L |
| 15 V | 15 L | 15 L | 15 J | 15 S | 15 M 24 |
| 16 S | 16 M | 16 M | 16 V | 16 D | 16 M |
| 17 D | 17 M | 17 M 11 | 17 S | 17 L | 17 J 24 |
| 18 L | 18 J | 18 J | 18 D | 18 M | 18 V |
| 19 M | 19 V | 19 V | 19 L | 19 M 20 | 19 S |
| 20 M | 20 S | 20 S | 20 M | 20 J | 20 D |
| 21 J | 21 D | 21 D | 21 M 11 | 21 V | 21 L |
| 22 V | 22 L | 22 L | 22 J | 22 S | 22 M 25 |
| 23 S | 23 M | 23 M 12 | 23 V | 23 D | 23 M 25 |
| 24 D | 24 M | 24 M | 24 S | 24 L Férié | 24 J |
| 25 L | 25 J | 25 J | 25 D | 25 M | 25 V |
| 26 M | 26 V | 26 V | 26 L | 26 M | 26 S |
| 27 M | 27 S | 27 S | 27 M | 27 J 21 | 27 D |
| 28 J | 28 D | 28 D | 28 M 17 | 28 V | 28 L |
| 29 V | | 29 L | 29 J | 29 S | 29 M |
| 30 S | | 30 M | 30 V | 30 D | 30 M 26 |
| 31 D | | 31 M 13 | | 31 L | |
| JUILLET | AOÛT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DÉCEMBRE |
| 1 J | 1 D | 1 M | 1 V | 1 L Férié | 1 M 48 |
| 2 V | 2 L | 2 J | 2 S | 2 M | 2 J 48 |
| 3 S | 3 M | 3 J 35 | 3 D | 3 M 44 | 3 V |
| 4 D | 4 M | 4 S | 4 L | 4 J | 4 S |
| 5 L | 5 J | 5 D | 5 M | 5 V | 5 D |
| 6 M | 6 V | 6 L | 6 M | 6 S | 6 L |
| 7 M | 7 S | 7 M | 7 J | 7 D | 7 M |
| 8 J | 8 D | 8 M | 8 V | 8 L | 8 M 49 |
| 9 V | 9 L | 9 J | 9 S | 9 M | 9 J |
| 10 S | 10 M | 10 V | 10 D | 10 M | 10 V |
| 11 D | 11 M | 11 S | 11 L | 11 J Férié | 11 S |
| 12 L | 12 J | 12 D | 12 M | 12 V | 12 D |
| 13 M | 13 V | 13 L | 13 M | 13 S | 13 L |
| 14 M Férié | 14 S | 14 M | 14 J | 14 D | 14 M |
| 15 J | 15 D Férié | 15 M | 15 V | 15 L | 15 M 50 |
| 16 V | 16 L | 16 J | 16 S | 16 M | 16 J |
| 17 S | 17 M | 17 V | 17 D | 17 M | 17 V |
| 18 D | 18 M | 18 S | 18 L | 18 J | 18 S |
| 19 L | 19 J | 19 D | 19 M | 19 V | 19 D |
| 20 M | 20 V | 20 L | 20 M | 20 S | 20 L |
| 21 M | 21 S | 21 M | 21 J | 21 D | 21 M |
| 22 J | 22 D | 22 M | 22 V | 22 L | 22 M |
| 23 V | 23 L | 23 J | 23 S | 23 M | 23 J 51 |
| 24 S | 24 M | 24 V | 24 D | 24 M | 24 V |
| 25 D | 25 M | 25 S | 25 L | 25 J | 25 S Férié |
| 26 L | 26 J | 26 D | 26 M | 26 V | 26 D |
| 27 M | 27 V | 27 L | 27 M | 27 S | 27 L |
| 28 M | 28 S | 28 M | 28 J | 28 D | 28 M |
| 29 J | 29 D | 29 M | 29 V | 29 L | 29 M |
| 30 V | 30 L | 30 J | 30 S | 30 M | 30 J 52 |
| 31 S | 31 M | | 31 D | | 31 V |

INFOS

- > * Horaires de collecte : de 5h à 20h, sauf pendant la période estivale, du 14/06 au 10/09, où les collectes s'effectuent uniquement le matin (de 5h à 12h).
- > + d'infos ? Service déchets ménagers de TDM : 04.73.53.93.08 / accueil.dechets@cctdm.fr



VOTRE SECTEUR

Celles-sur-Durolle (secteur sud). Lieux-dits : Lignières jeunes, Moulin Flanche, Sannajust, Les Prades, Cornillon, Pouzet, Begon.

Chabreloche (secteur sud). Lieux-dits : Le Lac, Les Issards, Chez Roche, Chez Grand Pierre, Gouttenoire, Chez Bigay, Le Pont de Gouttenoire.

CONSIGNES DE TRI DES BACS ET SACS JAUNES (RECYCLABLES)



Bouteilles et flacons en plastique



Boîtes et emballages métalliques

Les emballages doivent être vidés.



Emballages cartons, briques alimentaires

Les emballages doivent être vidés.



Papiers (journaux, magazines...)



DANS LE BAC JAUNE, EN VRAC...



EMBALLAGES EN VERRE INTERDITS DANS LES BACS ET SACS. MERCI DE LES DÉPOSER DANS LES CONTENEURS À VERRE.

4 DÉCHÈTERIES À VOTRE SERVICE

Pour vos déchets volumineux, déchets verts, déchets dangereux, électriques, meubles, gravats, bois, plâtre, batteries, piles, textiles, gros cartons... :

- Thiers (ZI de Matassière) : du lundi au samedi, 8h30-12h / 13h30-17h (du 1^{er} novembre au 30 avril), 8h30-12h30 / 13h30-18h30 (du 1^{er} mai au 31 octobre)
- Puy-Guillaume (ZI de l'Étang et de l'Ache), Courpière (ZI de Laget), St-Rémy-sur-Durolle (Le Moulin des Goyons) : du lundi au samedi, 9h15-12h / 13h30-17h15

RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

- Collecte des encombrants à domicile (organisée une fois par an, service gratuit) : 04 73 80 26 60 (ACTYPOLES-Thiers)
- Broyage des déchets de jardin à domicile (sur demande, service gratuit) : 04 73 80 26 60 (ACTYPOLES-Thiers)
- Commande d'un composteur de jardin (gratuit, dans la limite d'un composteur par foyer tous les 5 ans) : www.valtom63.fr/composteur ou service déchets de TDM au 04 73 53 93 08 (accueil.dechets@octdm.fr)
- Stop-Pub : avez-vous le vôtre ? Pour l'obtenir : contacter votre Mairie ou le 04 73 53 93 08

BONNABAUD



FRISSONNET



RAFFY



DRULHE





RAYNAUD



LE POMMIER



MARY

ROCHEMULET



LE BUISSON



BELLEVUE



LA BONNETIAS

